



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Evaluation intermédiaire du Projet de dissémination des expertises de réduction des risques auprès des associations communautaires d'Afrique de l'Ouest francophone (Togo et Bénin) dans le cadre de la lutte contre le VIH et la tuberculose au sein des populations usagères de drogues

- Projet RdR TRAC de MdM France en Côte d'Ivoire -

1. CONTEXTE

Médecins du Monde France (MdM-F) est une organisation indépendante de militants actifs qui soignent, témoignent et accompagnent le changement social, en France et à l'international. Nous nous engageons depuis 40 ans auprès des personnes les plus vulnérables et leurs communautés pour abolir les entraves qu'elles rencontrent dans l'accès à la santé.

BREVE PRESENTATION DU PROJET

Le programme de Réduction des Risques (RdR) pour les Personnes Usagères de Drogues (PUD), lancé en 2015 par Médecins du Monde France à Abidjan, a travaillé à améliorer l'accès aux soins des PUD en situation de précarité. Après une première phase axée sur le plaidoyer et l'Outreach, la deuxième phase (2018) a contribué à renforcer l'ancrage communautaire, introduire les traitements de substitution aux opiacés (TSO) et d'ouvrir à Abidjan un Centre d'Accompagnement et de Soins en Addictologie. La troisième phase a permis d'étendre l'offre de soins à Yamoussoukro, Bouaké et San Pedro, consolidant les acquis et favorisant l'autonomisation des partenaires locaux. En avril 2024, une quatrième phase régionale a démarré au Togo et au Bénin pour disséminer l'expertise RdR et soutenir la lutte contre le VIH et la tuberculose.

Une évaluation à mi-parcours est prévue au quatrième trimestre de 2025 pour mesurer les résultats et ajuster les stratégies, tout en analysant la transférabilité des bonnes pratiques des modèles ivoiriens dans ces contextes relativement nouveaux.



2. DESCRIPTION DE LA MISSION DE CONSULTANCE

OBJECTIF

Dans le cadre de ces projets, MdM-F recherche une équipe de consultance pour mener une **évaluation intermédiaire du projet RdR TRAC** à l'effet de disposer d'éléments qui permettront de garantir la pérennisation du projet dans le futur. Les objectifs spécifiques ainsi que des détails utiles sont précisés dans les termes de références.

BUDGET

Le budget total disponible pour cette mission est de **35 000 euros TTC maximum**, tous frais compris dont imprévus (maximum 5%).

3. PROFIL RECHERCHE

- Une équipe mixte (femme.s et homme.s) **de 3 consultant.e.s**, dont un principal de profil international et 2 consultant.e.s de profil national (un par pays Togo/Bénin).
- Les membres de l'équipe devront avoir une expérience avérée en matière d'évaluation de projet dans le domaine humanitaire couvrant les thématiques suivantes :
 - Projets de développement
 - Populations marginalisées et potentiellement les personnes usagères de drogues (PUD)
 - VIH/Sida et tuberculose (TB)
 - Projets financés par le Fonds Mondial et/ou L'Initiative-Expertise France idéalement
 - Projets exécutés dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) idéalement
- Langue française (orale/écrite)
- L'équipe devra justifier d'une expérience confirmée en suivi-évaluation (au moins deux évaluations menées selon les critères OCDE-CAD ou CHS), ainsi que de compétences en analyse de données quantitatives et qualitatives (KoboToolbox, Stata, NVivo).
- Une expertise en renforcement des capacités des OSC communautaires dans le domaine du suivi-évaluation participatif sera fortement valorisée.
- Une expertise dans les approches de réduction des risques est également attendue.

4. CALENDRIER INDICATIF

Date limite pour manifester son intérêt et soumettre une proposition complète :	20/11/2025
Date souhaitée pour le démarrage début de la mission :	08/12/2025
Date souhaitée pour la phase « terrain » :	18/12/2025
Date souhaitée pour la remise du rapport final :	16/01/2026

Ce planning est indicatif et peut être soumis à modification.



5. MODALITES DE CANDIDATURE

DOCUMENTS A SOUMETTRE

Les prestataires souhaitant manifester leur intérêt sont invités à fournir les éléments suivants :

1. Une **lettre d'intérêt** de maximum trois (3) pages indiquant : expériences de missions semblables, au moins deux (2) références concernant l'exécution de contrats analogues, dates de disponibilité pour mener la consultance, etc.
2. Une **Proposition technique** incluant :
 - La compréhension des termes de référence ;
 - L'approche technique développée et la méthodologie détaillée ;
 - La constitution de l'équipe, la répartition des responsabilités entre ses membres, les CV proposés (3 pages maximum) et la disponibilité des membres ainsi que le ou les statuts juridiques des membres constitutifs de l'équipe de consultance et/ou du cabinet auquel le/s consultant/s est/sont rattaché/s ;
 - Le calendrier prévisionnel de la mission ainsi qu'une estimation des charges personnes/jour ;
 - Les références de 2 travaux similaires antérieurs.
3. Une **Proposition financière** incluant :
 - Le budget total TTC.
 - La répartition budgétaire TTC des postes de dépenses (honoraires, frais de vie, transports, interprète, etc.).
4. La **Déclaration sur l'honneur** renseignée et signée, attestant ce que de droit.

La manifestation d'intérêt sera considérée comme complète que si elle comporte ces éléments. Elle doit être envoyée à l'adresse email : < service.log.rci@medecinsdumonde.net > en précisant en objet du mail « **Evaluation intermédiaire - Projet RdR TRAC- RCI** ». Aucune manifestation d'intérêt soumise par un autre canal ne sera prise en considération.

La date butoir pour manifester son intérêt est le **20/11/2025 à minuit CET**.

NB

Sont annexés au présent appel à manifestation d'intérêt :

- **Les Termes de Références ;**
- **La déclaration sur l'honneur.**



INFORMATIONS AUX CANDIDATS

Les informations recueillies dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt font l'objet d'un traitement informatique destiné à constituer et archiver un dossier professionnel pour chaque candidature reçue et dans l'éventualité d'audit de nos procédures internes. Les destinataires des données recueillies sont : la Direction Santé Plaidoyer de MdM-F. Conformément aux législations française et européenne en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à < dsp@medecinsdumonde.net > ou à « Médecins du Monde France, Direction Santé Plaidoyer, 84 avenue du Président Wilson 93210 Saint-Denis ». Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

Pour être autorisé à candidater, les soumissionnaires doivent pouvoir apporter la preuve, à l'appréciation de MdM-F, qu'ils remplissent les conditions juridiques, techniques et financières requises et qu'ils ont la capacité nécessaire et des ressources suffisantes pour exécuter la mission.



TERMES DE REFERENCE

**Evaluation intermédiaire du
Projet de dissémination des expertises de réduction des risques
auprès des associations communautaires d'Afrique de l'Ouest
francophone (Togo et Bénin) dans le cadre de la lutte contre le
VIH et la tuberculose au sein des populations usagères de
drogues**

**Porté par l'ONGI Médecins du Monde France en Côte d'Ivoire,
financé par L'Initiative Expertise France**

Septembre 2025

<u>Rédigé par :</u> Lucien N'ZI N'GLO , Coordinateur TRAC	<u>Validation 1 :</u> MdM mission RCI Léa IZORET , Coordinatrice Générale Adjointe
<u>Validation 2 :</u> MdM Siège	<u>Validation finale :</u> L'Initiative – Expertise France

1. Contexte et justification

Le programme de Réduction des Risques (RdR) auprès des Personnes Usagères de Drogues (PUD) en situation de précarité, coordonné par Médecins du Monde France en Côte d'Ivoire, a été lancé en 2015 à Abidjan, à la suite d'une étude exploratoire réalisée en 2013-2014.

La première phase du projet a permis de mener un plaidoyer actif en faveur d'un meilleur accès aux services de santé des PUD et de la prise en compte de leurs besoins spécifiques. Ce travail a impliqué la mobilisation des programmes nationaux ainsi que la collaboration avec trois partenaires de mise en œuvre et six associations communautaires. Cette phase initiale achevée en décembre 2017 a également été marquée par la mise en place d'un vaste dispositif d'Outreach, ciblant les PUD présents dans les fumoirs d'Abidjan.

La deuxième phase du programme a débuté en janvier 2018, soutenue par plusieurs bailleurs, avec pour objectif général de contribuer à la réduction des taux de mortalité et de morbidité liés aux maladies infectieuses chez les PUD en Côte d'Ivoire, avec toujours les 3 partenaires opérationnels (ONG nationales) et les 6 associations communautaires. Le projet a permis de mobiliser une diversité d'acteurs (communautaires, médicaux, institutionnels, forces de l'ordre...) autour de l'approche de RdR. L'implication des pairs, au cœur des activités, a renforcé l'ancrage communautaire et facilité la sensibilisation et l'accès aux soins pour les PUD. La fréquentation accrue des centres de santé partenaires témoigne de l'amélioration réelle de la prise en charge de ces PUD d'Abidjan. Cette dynamique a favorisé la création d'une unité d'addictologie et l'introduction des traitements de substitution aux opiacés (TSO), jusqu'alors absents dans le pays, avec le concours du PNLT. Un centre communautaire pilote porté par l'ONG Espace Confiance le CASA a été implanté à Abidjan, marquant une première en Afrique francophone.

Le succès des 2 premières phases a permis d'obtenir le financement par L'Initiative – Expertise France d'une troisième phase. Cette dernière phase en Côte d'Ivoire avait pour objectif « *l'extension et la consolidation d'une offre de soins de santé adaptés, intégrés et accessibles en direction des usager-es de drogues précaires en Côte d'Ivoire* » et a permis d'assurer une continuité du travail effectué depuis 2015 en proposant de consolider les acquis tout en accompagnant l'extension dans 3 autres grandes villes de la Côte d'Ivoire (Yamoussoukro, Bouake et San Pedro). Ce projet qui tend vers une mise à l'échelle sur l'ensemble du territoire ivoirien, grâce à l'appropriation et l'autonomisation des partenaires (Espace Confiance, ASAPSU, APROSAM et Enda Santé), est aujourd'hui reconnu comme une référence au niveau national en Côte d'Ivoire et au niveau régional ouest africain.

Forte de l'expertise acquise en Côte d'Ivoire, et afin de maximiser les investissements réalisés, MdM France met en œuvre une quatrième phase visant à disséminer les expertises de réduction des risques (RdR) en direction des personnes usagères de drogues (PUD) en Afrique de l'Ouest francophone.

Ce **projet régional** débuté en avril 2024 est ainsi mis en œuvre au Togo et au Bénin, en raison de la similarité des contextes relatifs à l'usage de drogues avec celui de la Côte d'Ivoire, et il a pour vocation d'appuyer d'autres pays de la région dans leurs réponses au VIH et à la tuberculose (TB) chez les PUD à partir de la documentation et des ressources humaines diverses sur la thématique de RdR.

À l'issu des 18 premiers mois (avril 2024 à septembre 2025) de mise en œuvre, **une évaluation à mi-parcours** est programmée afin de donner une appréciation des résultats obtenus du projet et d'opérer d'éventuels réajustements pour atteindre les ambitions initiales.

L'évaluation devra également documenter les leçons apprises des phases précédentes en Côte d'Ivoire et apprécier les adaptations contextuelles mises en place au Togo et au Bénin, afin d'éclairer la transférabilité et la pertinence des modèles opérationnels de réduction des risques dans des environnements distincts.

2. Présentation du projet à évaluer :

Le projet régional vise à disséminer les expertises de réduction des risques (RdR) en direction des personnes usagères de drogues (PUD) en Afrique de l'Ouest francophone, à partir des expertises acquises par Médecins du Monde (MdM) en Côte d'Ivoire.

Il est réalisé **en consortium avec Coalition PLUS**, qui mobilise son réseau d'associations communautaires d'Afrique de l'Ouest francophone et apporte son expertise en matière de renforcement de capacités et de plaidoyer, ainsi qu'avec **l'ANCS** sur le volet des droits humains et du plaidoyer. Au Bénin et au Togo, trois partenaires sont appuyés.

Au Bénin, il s'agit de **Bénin Orientation Neutre Santé (BORNES)** et le Centre de Prise en charge Intégrée des Addictions de Cotonou (CePIAC) qui mettent aussi en œuvre certaines interventions auprès des PUD sous financement Fonds mondial.

Au Togo, il s'agit du Centre de Prise en charge Intégrée des Addictions de Kadjivakopé (CEPIAK), via la **Plateforme des OSC de lutte contre le VIH et de promotion de la santé (PFO)** et **Espoir Vie Togo (EVT)**.

Les capacités techniques et opérationnelles de ces partenaires sont renforcées à travers différentes modalités (formations, coachings, supervisions, visites d'échanges) afin de proposer une offre de soins de santé adaptés et intégrés au paquet existant de soins de base au profit des PUD.

Ainsi, le paquet existant est renforcé à partir des trois modèles opérationnels développés et modélisés en Côte d'Ivoire : le **modèle d'aller-vers (Outreach)** fondé sur la démarche communautaire, le **modèle intégré** afin de proposer une prise en charge adaptée aux PUD dans les établissements sanitaires publics, et le **modèle dédié** à travers des centres de prise en charge holistique pour singulièrement les PUD.

Un accent spécifique est prévu être porté sur le développement d'activités de prévention et de prise en charge de la tuberculose (actuellement non financées par le Fonds Mondial-FM) et d'activités

spécifiques en direction des femmes usagères de drogues, trop peu touchées par les interventions alors qu'elles sont surexposées aux différentes pathologies.

Aussi, sur la base des expériences de MdM en Afghanistan, au Myanmar et en Tanzanie, un Training, Ressources, Advocacy Center (**TRAC**) est développé par MdM et chargé d'assurer la diffusion des expertises et bonnes pratiques en matière de RdR, d'appuyer l'élaboration de documents normatifs nationaux valorisant la RdR. C'est à partir de ce TRAC hébergé à Abidjan en Côte d'Ivoire que le renforcement des capacités des OSC partenaires est assuré. Les résultats sont progressivement diffusés à l'occasion de conférences internationales.

3. Les objectifs de l'évaluation

Cette évaluation poursuit les objectifs suivants :

3.1. Objectif général

Disposer d'éléments qui permettront de garantir la pérennisation du projet dans le futur

3.2. Objectifs spécifiques

- évaluer la qualité des interventions et mesurer l'efficacité réelle que le projet a pu avoir sur l'accès à la santé des UD ;
- démarrer un bilan actualisé à mi-parcours et identifier les perspectives stratégiques pour la fin de projet ;
- lier la question de la pérennisation des activités aux financements nécessaires à leur poursuite ;
- analyser la qualité, la disponibilité, la cohérence et l'utilisation des données générées par le projet, y compris les outils de reporting, les indicateurs harmonisés, les pratiques de suivi communautaire et les dispositifs de retour d'information, afin de renforcer l'efficacité des futurs dispositifs de suivi-évaluation.

4. Critères d'évaluation

Les critères qui guideront l'évaluation en fonction de ses différents objectifs sont définis ci-dessous. Ils pourront être discutés et affinés par les évaluateur.trice.s à l'occasion de la réunion de cadrage de cette consultance d'évaluation.

4.1. La redevabilité

- 1. La pertinence du projet** : L'évaluation appréciera la conception du projet au regard des besoins identifiés, la participation des bénéficiaires et partenaires à sa formulation, la clarté de la répartition des rôles et la qualité de la coordination. Elle analysera également les ressources humaines, financières et temporelles mobilisées, ainsi que les marges d'amélioration possibles pour renforcer les partenariats ?
- 2. La cohérence du projet** : dans quelle mesure le projet est-il compatible avec les autres interventions menées au sein des deux pays dans le domaine de la RdR et de la lutte contre

les pandémies, avec les politiques nationales, ainsi qu'avec les normes et critères internationaux en la matière ?

3. **L'efficacité du projet** : en quoi le projet a-t-il atteint les objectifs et résultats attendus à mi-parcours de sa période d'implémentation ? Le projet a-t-il su être flexible et s'adapter à des facteurs extérieurs qui ont pu gêner sa mise en œuvre sur la période ciblée ? Quelles ont été les difficultés rencontrées en termes de gestion et de coordination du projet ?
4. **L'efficience du projet** : dans quelle mesure l'intervention a-t-elle produit, ou est-elle susceptible de produire, des résultats de façon économique et dans les temps ?
5. **L'analyse** portera également sur le rapport coût-efficacité des activités de renforcement de capacités (formations, échanges, TRAC) et sur la mesure de la valeur ajoutée de ces investissements par rapport aux résultats obtenus.
6. **La durabilité** : les résultats et effets actuels obtenus du projet sont-ils susceptibles de perdurer ? Le projet tel que mené actuellement permettra d'atteindre les objectifs fixés à la fin du projet (fin septembre 2026) Quels moyens ont-été mis en œuvre pour permettre l'appropriation du projet par les bénéficiaires ? En quoi peut-on dire qu'elle est effective ? Le projet a-t-il permis le renforcement et l'autonomisation des partenaires locaux ? La structuration d'un réseau d'acteurs intervenant dans le champ de la RdR, gage de durabilité, a-t-elle été faite et ce réseau est-il effectif aujourd'hui ?

La **prise en compte des problématiques de genre** : le projet avait-il défini des objectifs de réduction des disparités entre sexes, notamment en termes d'accès aux soins, services et ressources ? Plus spécifiquement, cette première phase du projet a-t-elle porté une attention particulière à l'empowerment des femmes UD au sein des organisations communautaires, afin que celles-ci soient en mesure de mieux influencer les décisions en faveur de la prise en compte de leurs besoins spécifiques ?

L'évaluation devra également analyser l'existence et la pertinence d'une stratégie de sortie ou de transition, ainsi que les mécanismes d'appropriation et de pérennisation mis en place par les OSC partenaires, afin d'assurer la continuité des acquis au-delà du financement actuel.

4.2. Apprentissage

Dans la logique de « l'approche orientée changement », l'évaluation se concentrera sur l'analyse des changements obtenus, au niveau des acteurs (partenaires, bénéficiaires, parties prenantes) ainsi que des environnements.

- Quelles transformations peut-on observer à la suite de cette première phase du projet ? Quels sont les facteurs qui y ont contribué ?
- Dans quelle mesure les changements produits dans la première phase pourront-ils être consolidés et amplifiés dans la deuxième phase du projet régional ?
- L'évaluation interrogera ainsi la pertinence du financement d'une deuxième phase pour consolider et amplifier les changements produits, permettant ainsi de tirer des conclusions sur la justification d'un soutien sur le long terme des interventions financées par L'Initiative – Expertise France.

- La capacité de MdM à tirer des leçons de ses interventions précédentes sera interrogée : en quoi cela a-t-il joué un rôle dans les changements apportés par la première phase du projet régional ? Quelles compétences MdM a-t-elle pu développer depuis le début du projet régional ? En quoi a-t-elle été amenée à réviser ses stratégies ?
- L'analyse s'attachera particulièrement à identifier les acteurs clés ayant contribué aux changements observables, ceux qui jouent un rôle transformatif et qui permettront d'obtenir les changements durables espérés. De quelle manière influencent-ils les changements de comportement ? Comment peuvent-ils renforcer et disséminer ceux-ci dans le futur ?

4.3. Valorisation de la plus-value de L'Initiative – Expertise France

Afin de mettre en lumière la contribution de L'Initiative – Expertise France au renforcement de l'efficacité des subventions du Fonds mondial, l'évaluation traitera succinctement les questions suivantes :

En quoi le projet régional a-t-il été complémentaire du Fonds mondial ?

- Le projet a-t-il permis de renforcer l'efficacité, l'efficience et/ou la qualité de certaines interventions financées par le Fonds mondial dans le pays ?
- Existe-t-il des liens concrets entre le projet et le plan d'action des subventions en cours, passées ou à venir ?
- Le projet vient-il combler des manques concernant des interventions insuffisamment ciblées par les subventions du FM en cours ou à venir ?

En quoi le projet régional a-t-il permis de renforcer la planification, la définition des stratégies ou des interventions au niveau du pays ?

- Le projet régional permet-il d'orienter les stratégies au niveau national ou l'élaboration de stratégies / plans d'actions à venir ?
- Le projet régional s'est-il inscrit dans une approche de renforcement des systèmes préexistants ?
- Les résultats à mi-parcours du projet ont-ils été présentés aux autorités nationales ?
- Quelles décisions nationales concrètes ont été influencées par l'action ou par les résultats du projet ?

Est-il possible de citer et documenter un exemple de changement significatif pour un ou plusieurs bénéficiaires et/ou partenaires ?



5. Méthodologie de l'évaluation

5.1. Phase préparatoire

Une réunion de cadrage (à distance) avec Expertise France et le COPIL aura lieu au début de la prestation. Ensuite les consultant.e.s procéderont à l'élaboration du canevas d'analyse : ils.elles collecteront les documents essentiels sur le projet (plan d'action, rapports, le cas échéant livrables produits par le projet...) auprès de MdM-F et de ses partenaires du Consortium, éventuellement de L'Initiative - EF. Ils.elles effectueront une revue de la littérature (scientifique et grise) sur la thématique.

À partir de ce matériau, ils.elles élaboreront un **plan d'évaluation** précisant les questions évaluatives, la méthodologie et le calendrier. Ce plan d'évaluation sera discuté avec le porteur de projet MdM-F et validé par Expertise France.

Un point d'attention est porté sur le caractère participatif et inclusif que devra revêtir la méthodologie proposée. Les parties prenantes devront être associées autant que faire se peut tout au long de l'exercice pour garantir l'aspect formatif de l'évaluation. Des ateliers de travail collectifs pourront être envisagés au cours de l'évaluation et un atelier d'échange avec les partenaires devra être organisé à la fin de la phase de collecte des données pour discuter les premiers résultats.

5.2. Collecte de données et analyse

Dans une deuxième phase, les consultant.e.s procéderont à l'évaluation proprement dite du projet en collectant les données nécessaires selon la méthodologie préalablement déterminée. Celle-ci mêlera des méthodes quantitatives et qualitatives, adaptées à la spécificité du projet et des populations bénéficiaires ainsi qu'au contexte.

Une attention particulière sera portée à la triangulation des données (rapports, bases de données, entretiens, focus groups, observations terrain) et au respect des principes éthiques (confidentialité, consentement éclairé, non-stigmatisation). L'évaluation intégrera également l'analyse de données secondaires pertinentes (rapports Fonds mondial, surveillance VIH/TB) et utilisera des approches participatives telles que la méthode des "histoires de changement significatif (MSC)" auprès des bénéficiaires.

5.3. Restitution des résultats

Suite à la phase de collecte de données, les évaluateur.trice.s procéderont à **l'analyse des résultats** et à la rédaction du **rapport provisoire d'évaluation intermédiaire**.

Ainsi Les premiers résultats de l'évaluation seront discutés à chaud avec les parties prenantes du projet à la fin de la phase de collecte des données, en présentiel. Ceci permettra de confronter les points de vue et aboutira à l'élaboration de recommandations co-construites.

Ce rapport enrichi des avis des parties prenantes sera tout d'abord partagé au COPIL qui fera ses retours. Une version provisoire prenant en compte ces commentaires sera ensuite transmise à Expertise France pour révision et validation.

Un deuxième temps de **restitution** (à distance) aura lieu avec Expertise France, MdM, Coalition + et les deux OSC partenaires pour discuter des principaux résultats de l'évaluation et s'accorder sur un plan d'actions pour la suite du projet.

6. Durée et démarrage

La prestation totale pour la réalisation de cette évaluation est estimée à environ 40 jours répartis entre l'évaluateur.trice principal.e et le.la consultant.e national.e (de chaque pays), soit environ 10 jours de préparation de l'évaluation, 20 jours pour la collecte de données et 10 jours pour l'analyse et l'écriture du rapport.

La prestation débutera après signature du contrat entre le consultant principal et MdM-F RCI.

7. Budget disponible

35.000€, payable aux consultants en plusieurs versements selon les étapes franchies.

8. Logistique

- Les consultant.e.s auront directement la charge d'organiser la logistique de leur mission d'évaluation.
- Ils.elles programmeront et coordonneront seul.e.s l'ensemble des visites et entretiens qu'ils. elles auront à mener ; et devront adapter leur dispositif de travail aux conditions sanitaires et de sécurité prévalant dans le pays.

9. Livrables attendus

- Un **plan d'évaluation** à envoyer 15 jours maximum avant la phase de terrain au porteur de projet MdM-F et à l'équipe de L'Initiative- Expertise France qui le validera.
- Une **note synthétique (3 pages maximum)** qui présente les principaux résultats de l'évaluation et recommandations pour une phase 2 du projet
- Un **rapport provisoire d'évaluation** (20 pages maximum) qui sera tout d'abord discuté avec le COPIL, puis envoyé à Expertise France dans un délai d'un mois maximum suivant la phase de collecte de données. Expertise France formulera ses remarques et un **rapport révisé** devra être disponible une semaine après la réception des commentaires MdM/EF.

- Le **rapport final** comprendra une synthèse des résultats (4 pages maximum) pour permettre une diffusion externe.
- Une **compilation de photos et vidéos** documentant les réalisations du projet
- Le rapport final devra inclure un tableau récapitulatif des recommandations, précisant le niveau de priorité, l'échéance et les acteurs responsables de leur mise en œuvre. Les consultants remettront également une présentation PowerPoint de restitution, destinée à une diffusion adaptée auprès des partenaires communautaires et institutionnels. Une section spécifique « Leçons apprises et bonnes pratiques » devra être intégrée au rapport pour faciliter la capitalisation régionale.

NB :

- ✓ **Tout le matériel, documents ou autres livrables produits dans le cadre de cette évaluation, sera exploitable par chacun des membres du Consortium d'exécution du projet ainsi que L'Initiative -Expertise France.**
- ✓ **La planification devra prévoir un temps dédié à la validation participative des recommandations avec les partenaires terrain, afin de garantir leur appropriation et leur mise en œuvre effective.**
- ✓ **Les livrables seront rédigés en français**

10. Expertise recherchée

- Une équipe mixte (femme.s et homme.s) **de 3 consultant.e.s**, dont un principal de profil international et 2 consultant.e.s de profil national (un par pays Togo/Bénin).
- Les membres de l'équipe devront avoir une expérience avérée en matière d'évaluation de projet dans le domaine humanitaire couvrant les thématiques suivantes :
 - Projets de développement
 - Populations marginalisées et potentiellement les personnes usagères de drogues (PUD)
 - VIH/Sida et tuberculose (TB)
 - Projets financés par le Fonds Mondial et/ou L'Initiative-Expertise France idéalement
 - Projets exécutés dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Togo, Bénin, Côte d'Ivoire) idéalement
- Langue française (orale/écrite)
- L'équipe devra justifier d'une expérience confirmée en suivi-évaluation (au moins deux évaluations menées selon les critères OCDE-CAD ou CHS), ainsi que de compétences en analyse de données quantitatives et qualitatives (KoboToolbox, Stata, NVivo).

- Une expertise en renforcement des capacités des OSC communautaires dans le domaine du suivi-évaluation participatif sera fortement valorisée.
- Une expertise dans les approches de réduction des risques est également attendue.

DECLARATION SUR L'HONNEUR DU CANDIDAT/SOUMISSIONNAIRE INTERVENANT DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UNE SUBVENTION FINANCEE PAR EXPERTISE FRANCE
--

A joindre à [candidature/offre/marché]¹

Objet du contrat d'achat de prestation / fourniture / travaux : XXXXXXXX

Dans le cadre du contrat de subvention ayant pour objet : XXXXXXXX

1. Nous reconnaissons et acceptons que, dans le cas des situations susvisées, Expertise France a le droit d'exclure notre entreprise de la procédure d'appel d'offres pour prestation/fourniture/travaux intervenant dans la mise en œuvre d'une subvention financée par Expertise France, et dans le cas où le marché était attribué à notre entreprise, de telles situations peuvent entraîner la résiliation du marché, conformément aux dispositions de celui-ci.
2. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement, ni de nos fournisseurs, prestataires, consultants et sous-traitants, (comprenant les directeurs, employés et agents de ces entités) ou les personnes ayant le pouvoir de représentation, de décision ou de contrôle sur elles, n'est dans l'un des cas suivants
 - a) Être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de sauvegarde, de cessation d'activité, ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;
 - b) Avoir fait l'objet :
 - i. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée dans le pays de réalisation du Marché, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle condamnation, nous disposons de la possibilité de joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette condamnation n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - ii. D'une sanction administrative prononcée depuis moins de cinq ans par l'Union Européenne ou par les autorités compétentes du pays dans lequel nous sommes établis, pour fraude, corruption ou tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché (dans l'hypothèse d'une telle sanction, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette sanction n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;

¹ Dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence, ce document doit être annexé à la candidature/offre du candidat/soumissionnaire. Dans le cadre d'une procédure sans mise en concurrence, ce document doit être annexé au marché.

- iii. D'une condamnation prononcée depuis moins de cinq ans par un jugement ayant force de chose jugée, pour fraude, corruption ou pour tout délit commis dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché financé par l'AFD.
 - c) Figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies, l'Union Européenne et/ou la France, notamment au titre de la lutte contre le financement du terrorisme et contre les atteintes à la paix et à la sécurité internationales ;
 - d) Avoir fait l'objet d'une résiliation prononcée à nos torts exclusifs au cours des cinq dernières années du fait d'un manquement grave ou persistant à nos obligations contractuelles lors de l'exécution d'un marché antérieur, sous réserve que cette sanction n'ait pas fait l'objet d'une contestation de notre part en cours ou ayant donné lieu à une décision de justice infirmant la résiliation à nos torts exclusifs ;
 - e) N'avoir pas rempli nos obligations relatives au paiement de nos impôts selon les dispositions légales du pays où nous sommes établis ou celles du pays du Maître d'Ouvrage ;
 - f) Être sous le coup d'une décision d'exclusion prononcée par la Banque Mondiale et figurer à ce titre sur la liste publiée à l'adresse électronique <http://www.worldbank.org/debarr> (dans l'hypothèse d'une telle décision d'exclusion, nous pouvons joindre à la présente Déclaration d'Intégrité les informations complémentaires qui permettraient de considérer que cette décision d'exclusion n'est pas pertinente dans le cadre du Marché) ;
 - g) Avoir produit de faux documents ou s'être rendu coupable de fausse(s) déclaration(s) en fournissant les renseignements exigés par le Maître d'Ouvrage dans le cadre du présent processus de passation et d'attribution du Marché.
3. Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement ni de nos fournisseurs, entrepreneurs, consultants et sous-traitants, n'est dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :
- a) Actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlée par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance d'Expertise France et résolu à sa satisfaction.
 - b) Avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation du Marché ou la supervision du Marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance d'Expertise France et résolu à sa satisfaction ;
 - c) Contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire ou consultant, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire ou consultant, recevoir d'un autre soumissionnaire ou consultant ou attribuer à un autre soumissionnaire ou consultant directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire ou consultant, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire ou consultant nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres ou propositions respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;
 - d) Être engagé pour une mission de prestations intellectuelles qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos missions pour le compte du Maître d'Ouvrage ;
 - e) Dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux, fournitures ou équipements :

- i. Avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plans, calculs et autres documents utilisés dans le cadre de la procédure de passation du Marché ;
 - ii. Être nous-mêmes, ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision ou le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.
4. Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, pour participer à une procédure de mise en concurrence, nous certifions que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles du droit commercial.
5. Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera Expertise France, tout changement de situation au regard des points 2 à 4 qui précèdent.
6. Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :
 - a) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - b) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvre déloyale (action ou omission) contraire à nos obligations légales ou réglementaires et/ou nos règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.
 - c) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à (i) toute Personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat du Maître d'Ouvrage, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre Personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre Personne définie comme agent public dans l'Etat du Maître d'Ouvrage, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.
 - d) Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas, directement ou indirectement, à toute Personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature, pour elle-même ou pour une autre Personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte en violation de ses obligations légales, contractuelles ou professionnelles.
 - e) Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas d'acte susceptible d'influencer le processus de passation du Marché au détriment du Maître d'Ouvrage et, notamment, aucune pratique anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à limiter l'accès au Marché ou le libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.
 - f) Nous-mêmes, ou l'un des membres de notre groupement, ou l'un des sous-traitants n'allons pas acquérir ou fournir de matériel et n'allons pas intervenir dans des secteurs sous embargo des Nations Unies, de l'Union Européenne ou de la France.

- g) Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par l'ensemble de nos sous-traitants les normes environnementales et sociales reconnues par la communauté internationale parmi lesquelles figurent les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du travail (OIT) et les conventions internationales pour la protection de l'environnement, en cohérence avec les lois et règlements applicables au pays de réalisation du Marché. En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux et sociaux lorsqu'elles sont indiquées dans le plan de gestion environnementale et sociale fourni par le Maître d'Ouvrage.

Nous reconnaissons et acceptons qu'en cas d'identification de l'une des situations listées ci-dessus nous concernant, le Bénéficiaire de la subvention serait tenu de transmettre ces données à Expertise France, ou au Bailleur à l'origine du financement ou à toute entité du groupe Agence Française de Développement et que ce derniers pourraient les inclure dans un système de détection rapide et d'exclusion et les publier sur leur site internet.

Nous nous engageons à communiquer sans délai à Expertise France, tout changement de notre situation au cours de la passation et le cas échéant l'exécution du marché, au regard de la présente déclaration.

Nom : _____ En tant que : _____

Dûment habilité à signer pour et au nom de¹ _____

En date du : _____ Signature : _____

¹ En cas de groupement, inscrire le nom du groupement. La personne signant l'offre, la proposition ou la candidature au nom du soumissionnaire ou du consultant joindra à celle-ci le pouvoir confié par le soumissionnaire ou le consultant.